

**De :** Service des communications <[sc@surete.qc.ca](mailto:sc@surete.qc.ca)>

**Envoyé :** samedi, mars 28, 2020 4:12 p.m.

**À :** #Tous

**Objet :** (RESTREINT) Nouvelles mesures de contrôle sur les routes du Québec



## **Nouvelles mesures de contrôle sur les routes du Québec**

### **Contrôles routiers aux frontières américaines**

Au cours de la fin de semaine, des contrôles routiers ont été mis en place près des frontières américaines. Cette opération a pour objectif de sensibiliser les voyageurs québécois en provenance des États-Unis aux mesures préventives mises en place par le gouvernement pour contrer la propagation du virus COVID-19 depuis le 13 mars dernier.

Depuis le début de la crise sanitaire, et encore aujourd'hui, la Sûreté priorise la sensibilisation et la prévention dans le cadre de ses interventions. C'est pourquoi le rôle de nos policiers sur place est principalement de s'assurer que les voyageurs connaissent et comprennent les consignes d'isolement obligatoire de 14 jours.

### **Fermeture de 8 régions du Québec**

À 13h00 aujourd'hui, le gouvernement a annoncé la fermeture de 8 régions. L'objectif de cette nouvelle mesure est de prévenir au maximum la propagation du virus dans les régions éloignées et isolées et de protéger les populations vulnérables.

Ainsi, à compter de 16h00, des points de contrôle seront érigés par les policiers sur les routes afin de contrôler les entrées et sorties dans ces régions. Seuls les déplacements pour des services essentiels identifiés par le gouvernement ainsi que les déplacements pour des raisons de santé ou des raisons humanitaires pourront être autorisés, à condition que les personnes dans le véhicule ne présentent aucun symptôme s'apparentant au COVID-19.

Cette nouvelle mesure nécessitera la mobilisation de nombreux policiers, mais soyez assurés que tous les efforts sont mis en place afin d'assurer la continuité de nos activités régulières et répondre à notre mission première.

*Direction des mesures d'urgence*